



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois et le 2 octobre à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie. Mme ROBERT Carole a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.
Le quorum est atteint.
M. Gilles GONCALVES est désigné secrétaire de séance
Le procès-verbal du 4 juillet 2023 est approuvé.

Point n°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION

Madame le Maire a exercé sa délégation pour un logement T3 pour un loyer de 418.60 € au 1^{er} juillet 2023.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire n'a exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 4 dossiers:

- Mme CHAUSSEGROS Véronique et Mme PESCE Amandine pour les parcelles A 286 et A 350, 10 lotissement les Oliviers, au profit de M. et Mme SAUVAJON Nicolas.
- Consorts GONTHIER pour la parcelle AD 265 , 1 rue de la Fiquelle, au profit de MBF.
- M. REDONDO Benjamin pour les parcelles AC 311, AC 629 et AC 631, 3^{TER} chemin des Convertis, au profit de M. REDONDO Yoan et Mme MONTALBANO-FANTONE Marine.
- SARL OLIFANT finance pour la parcelle AC 752, 18 rue du 19 mars 1962, au profit de M. et Mme MOUNIER Patrick.

Point n°2 COUPES AFFOUAGERES : Annulation du programme des coupes de bois 2023 pour les parcelles 8 et 9.

Madame le Maire propose de ne pas désigner ni mettre en vente les parcelles N° 8 (1,65 ha) et N° 9 (5,65 ha) prévues au programme des coupes de l'exercice 2023.

Pour les raisons techniques et d'exploitation suivantes:

Ligne téléphonique jouxtant les parcelles, fortes pentes, la proximité de la RD8 rend l'exploitation dangereuse et demande des moyens importants pour le forestier, risque de chute de pierres et un impact environnemental et paysagé non négligeable.

M. Thierry DURAND explique que ces parcelles sont proches de la RD8 à la sortie de la commune, et sont très difficiles d'accès même pour un professionnel. Il n'y a pas de nécessité de couper ces arbres.

Voté à l'unanimité

Point n°3 SMAB : MODIFICATION DES STATUTS :

Le SMAB souhaite faire une modification de ses statuts :

Elle consiste principalement en la réduction du nombre de délégués des 3 intercommunalités et du Conseil Départemental. Cette réduction est compensée par l'augmentation du nombre de voix attribuées à chaque élu de ces collectivités.

Cette modification a pour objectif de limiter le nombre de réunions au cours desquelles le quorum n'est pas atteint.

Mme le Maire propose d'approuver cette modification.

M. Varcin précise qu'il approuvera cette modification mais aurait souhaité que d'autres points soient modifiés dans les statuts.

Voté à l'unanimité.

Point n°4 PROVENCE ALPES AGGLOMERATION : MODIFICATION DES STATUTS

PAA a délibéré le 14 juin dernier sur une modification de ses statuts.

Les conseillers ont été destinataires de la délibération et des statuts modifiés qui portent sur :

1. Compétence santé,
2. Groupements de commande
3. Mise à jour des statuts avec les récentes lois.

Mme le Maire propose d'approuver ces modifications.

Voté à l'unanimité.

Point n°5 CLECT : ADOPTION DU RAPPORT SUR L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES AU TITRE DE 2023

Mme le Maire rappelle notre délibération du 4 juillet concernant les CMR.

La CLECT a entériné ce retour de compétences dans son rapport du 5 juillet 2023.

Les conseillers ont destinataires de ce rapport.

Mme le Maire propose donc de l'approuver.

Voté à l'unanimité.

Point n°6 AVIS SUR LE PROJET DU PPI DU BARRAGE DE SERRE PONCON

Le PPI de Serre-Ponçon doit être mis à jour, et la préfecture consulte la commune pour avis sur le projet de plan qui a été transmis.

Mme le maire propose de donner un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

Point n°7 AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE CHATEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN

La SAS EVE CASA a déposé un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement relative à la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Château-Arnoux Saint-Auban.

Notre commune est concernée par le plan d'épandage des digestats.

Les conseillers ont été destinataires d'une carte situant les 3 parcelles concernées.

L'agriculteur exploitant ces parcelles ayant donné son accord, et celles-ci étant situées en zone agricole éloignée des habitations, Mme le Maire propose de donner un avis favorable sur ces 3 parcelles.

Néanmoins, le plan d'épandage comporte une parcelle nommée CAM11, identifiée sur le territoire de la commune de L'Escal, mais qui semble être en fait sur le territoire de la commune de Malijai. Cette parcelle jouxte un restaurant et des habitations. Mme le Maire propose de donner un avis défavorable sur cette parcelle et demande une vérification avant toute validation du dossier.

Voté par 15 voix pour et 1 abstention (Mme Armelle Hubert)

Point n°8 Demande de subvention FNADT Vidéo protection

Notre projet de vidéo protection étant finalisé, Mme le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FNADT selon le plan de financement ci-joint suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	76678.90	Commune	15335.78
		FNADT	61343.12
Total	76678.90	total	76678.90

Elle propose :

- De solliciter une subvention au titre du FNADT de 80% du montant des travaux HT
- De l'autoriser à signer tous les documents inhérents à cette affaire

Voté à l'unanimité

Point n°9 DECISION MODIFICATIVE N°2

Mme la Maire rappelle que lors du vote du budget le 28 février 2023, certains éléments étaient inconnus. Il est donc nécessaire de procéder à des ajustements.

Elle propose la décision modificative n°2 pour les articles suivants.

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			↘	↗	↘	↗
FPIC	14	739223	6000			
Autres contributions	65	65548	2500			
ICNE	66	66112		6500		
Autres charges exceptionnelles	67	678	3500			
	12	6413		110000		
Remboursement de personnel	13	6419				43800
Attributions compensation	73	73211				3500
FPIC	73	73223				6500
Taxe add mutation	73	7381				10000
autres taxes diverses	73	7388				5600
Dotation forfaitaire	74	7411				5000
Dot solidarité rurale	74	74121				41000
Dot Nat de Péréquation	74	74127				5800
FCTVA	74	744				2000
Compensation TF	74	74834				8900
Subvention exceptionnelle	77	774				1100
Produits exceptionnels divers	77	7788				1100
	023			29800		
TOTAL			12000	146300	0	134300

INVESTISSEMENT			↘	↗	↘	↗
Frais d'étude	20	2031		18000		
Logiciels	20	2051		700		
Inst Générales d'agencements	21	2135		29100		
FCTVA	10	10222				10000
Subventions état	13	1321				8000
	021					29800
TOTAL			0	47800	0	47800

Voté à l'unanimité

Point n° 10 SERVITUDE ECODELTA

Mme le Maire rappelle la délibération du 24 octobre 2022 concernant le projet de parc photovoltaïque ECODELTA.

La société nous fait une proposition de servitude sur des parcelle communales pour un montant de 10000€/an. Elle propose d'accepter cette convention de servitude et de l'autoriser à la signer.

M. Varcin votera contre car il s'oppose à la destruction du paysage sur le plateau.

Mme Armelle Hubert votera contre également

Voté par 14 voix pour et 2 contre.

Informations diverses :

Mme le Maire rappelle la réunion publique organisée par PROVENCE ALPES AGGLOMERATION, concernant le déploiement des PAV, Points d'Apport Volontaire, qui aura lieu vendredi 6 octobre à 18h30 à la salle des fêtes.

Le projet comporte actuellement 11 points, avec 8 sites existants et 3 créations :

- Point triple
- Ancienne maison de retraite
- Grands Prés
- Parking Bléone
- Saint-Bonnet
- Parking RN (Pena)
- Stade
- Cimetière
- Chemin de la Barricade angle avec Chemin des Pescadous
- Allée des Marronniers
- Les Gites

La Séance est levée à 19 H 05

=====

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire



Le Secrétaire de Séance
M. Gilles GONCALVES
1^{er} Adjoint au Maire

